

## Portefeuille privé d'actions canadiennes de petite capitalisation BNI Série NR

Ce document renferme des renseignements essentiels sur le Portefeuille privé d'actions canadiennes de petite capitalisation BNI que vous devriez connaître. Vous trouverez plus de détails dans le prospectus simplifié du fonds. Pour en obtenir un exemplaire, communiquez avec votre représentant ou avec Banque Nationale Investissements inc. (« BNI ») au 1 888 270-3941. Vous pouvez également écrire à l'adresse [investissements@bnc.ca](mailto:investissements@bnc.ca) ou visitez le [www.bninvestissements.ca](http://www.bninvestissements.ca).

**Avant d'investir dans un fonds, vous devriez évaluer s'il cadre avec vos autres investissements et respecte votre tolérance au risque.**

Sous réserve de l'approbation des organismes de réglementation et des porteurs de titres, BNI entend fusionner le fonds avec le Fonds de petite capitalisation BNI, le ou vers le 28 mai 2021. Pour plus de détails, merci de consulter la Modification n°5 datée du 9 mars 2021 apportée au prospectus simplifiée. Si la fusion n'est pas approuvée par les porteurs de titres, le fonds sera liquidé et il y sera mis fin le ou vers le 18 juin 2021. Le fonds était généralement fermé aux nouveaux achats à compter de 23h59 HNE le 1er mars 2021. Veuillez communiquer avec BNI ou votre courtier pour de plus amples renseignements.

### Bref aperçu

|                                             |                   |
|---------------------------------------------|-------------------|
| Code du fonds :                             | NBC294            |
| Date de création de la série :              | 30 octobre 2015   |
| Valeur totale du fonds au 31 janvier 2021 : | 352,8 \$ millions |
| Ratio des frais de gestion (RFG) :          | 0,54 %            |

|                                |                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
|--------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Gestionnaire du fonds :        | Banque Nationale Investissements inc. (« BNI »)                                                                                                                                                                                                                                                      |
| Gestionnaire de portefeuille : | Corporation Fiera Capital                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| Distribution :                 | Revenu net, fin de chaque mois; peut inclure une portion importante de remboursement de capital (automatiquement réinvestie en titres additionnels, sauf choix différent de l'investisseur). Revenu net non distribué et gains en capital, distribution spéciale en décembre (doit être réinvestie). |
| Placement minimal :            | 250 000 \$ (initial), 100 \$ (additionnel), 100 \$ (systématique)                                                                                                                                                                                                                                    |

### Dans quoi le fonds investit-il ?

L'objectif de placement du fonds consiste à procurer une croissance à long terme du capital tout en mettant l'accent sur la préservation du capital. Le fonds investit directement, ou au moyen de placements dans des titres d'autres organismes de placement collectif, dans un portefeuille constitué principalement d'actions ordinaires de sociétés canadiennes à petite capitalisation. Les placements dans les titres étrangers ne devraient pas dépasser environ 40 % de l'actif du fonds.

Les graphiques ci-dessous donnent un aperçu des placements du fonds au 31 janvier 2021. Ces placements changeront au fil du temps.

#### Dix principaux placements (au 31 janvier 2021)

|                                                                |                |
|----------------------------------------------------------------|----------------|
| 1. Fonds de petite capitalisation BNI, série O                 | 99,7 %         |
| 2. Trésorerie, marché monétaire et autres éléments d'actif net | 0,3 %          |
| <b>Pourcentage total des dix principaux placements :</b>       | <b>100,0 %</b> |
| <b>Nombre total de placements :</b>                            | <b>1</b>       |

#### Répartition des placements (au 31 janvier 2021)

| Répartition sectorielle                                     |        |
|-------------------------------------------------------------|--------|
| Industrie                                                   | 28,1 % |
| Matériaux                                                   | 13,9 % |
| Technologies de l'information                               | 13,0 % |
| Finance                                                     | 11,6 % |
| Immobilier                                                  | 9,8 %  |
| Énergie                                                     | 8,1 %  |
| Biens de consommation de base                               | 5,2 %  |
| Consommation discrétionnaire                                | 5,2 %  |
| Santé                                                       | 2,9 %  |
| Trésorerie, marché monétaire et autres éléments d'actif net | 1,5 %  |
| Services aux collectivités                                  | 0,7 %  |

### Quels sont les risques associés à ce fonds ?

La valeur du fonds peut augmenter ou diminuer. Vous pourriez perdre de l'argent. Une façon d'évaluer les risques associés à un fonds est de regarder les variations de son rendement, ce qui s'appelle la « volatilité ».

En général, le rendement des fonds très volatils varie beaucoup. Ces fonds peuvent perdre de l'argent mais aussi avoir un rendement élevé. Le rendement des fonds peu volatils varie moins et est généralement plus faible. Ces fonds risquent moins de perdre de l'argent.

#### Niveau de risque

BNI estime que la volatilité de ce fonds est **moyenne à élevée**.

Ce niveau est établi d'après la variation du rendement du fonds d'une année à l'autre. Il n'indique pas la volatilité future du fonds et peut changer avec le temps. Un fonds dont le niveau de risque est faible peut quand même perdre de l'argent.

|        |                |       |                      |       |
|--------|----------------|-------|----------------------|-------|
| FAIBLE | FAIBLE À MOYEN | MOYEN | <b>MOYEN À ÉLEVÉ</b> | ÉLEVÉ |
|--------|----------------|-------|----------------------|-------|

Pour en savoir davantage sur le niveau de risque et les facteurs de risque qui peuvent influencer sur le rendement du fonds, consultez la rubrique relative aux Risques dans le prospectus simplifié du fonds.

#### Aucune garantie

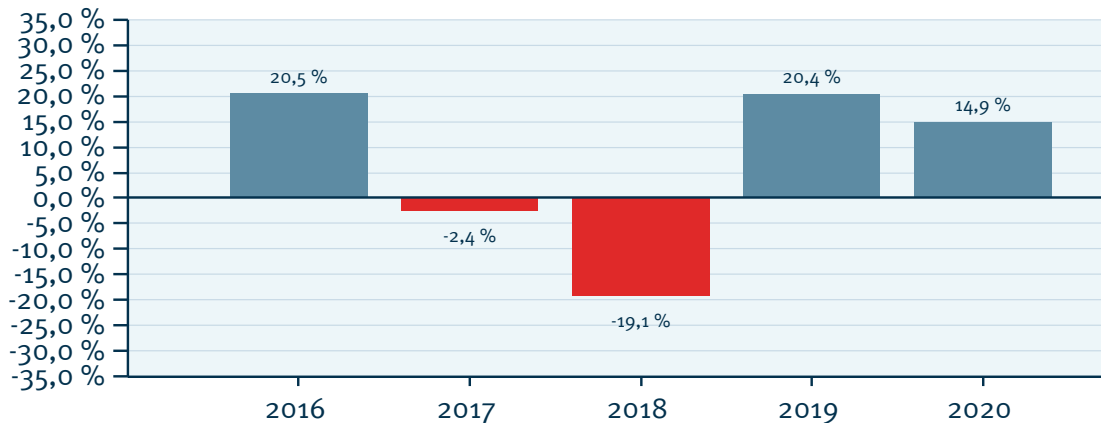
Comme la plupart des fonds, ce fonds n'offre aucune garantie. Vous pourriez ne pas récupérer le montant investi.

## Quel a été le rendement du fonds ?

Cette section vous indique le rendement annuel des titres de la Série NR du fonds au cours des 5 dernières années. Les frais du fonds ont été déduits du rendement exprimé. Les frais réduisent le rendement du fonds.

### Rendements annuels

Ce graphique indique le rendement des titres de la Série NR du fonds au cours des 5 dernières années. La valeur du fonds a diminué pendant 2 de ces années. Les rendements indiqués et leur variation annuelle peuvent vous aider à évaluer les risques associés à ce fonds dans le passé mais ils ne vous indiquent pas quel sera son rendement futur.



### Meilleur et pire rendement sur trois mois

Ce tableau indique le meilleur et le pire rendement des titres de la Série NR sur trois mois au cours des 5 dernières années. Ces rendements pourraient augmenter ou diminuer dans l'avenir. Veuillez tenir compte de la perte que vous seriez en mesure d'assumer sur une courte période.

|                    | Rendement | 3 mois terminés | Si vous aviez investi 1 000 \$ dans le fonds au début de cette période |
|--------------------|-----------|-----------------|------------------------------------------------------------------------|
| Meilleur rendement | 29,2 %    | 30 juin 2020    | votre placement augmenterait à 1 292 \$.                               |
| Pire rendement     | -28,3 %   | 31 mars 2020    | votre placement chuterait à 717 \$.                                    |

### Rendement moyen

Depuis sa création, les titres de la Série NR du fonds ont généré un rendement annuel composé de 5,51 %, ce qui signifie que si vous aviez investi 1 000 \$ dans cette série du fonds depuis sa création, votre placement vaudrait aujourd'hui 1 325 \$.

## À qui le fonds est-il destiné ?

### Aux investisseurs qui :

- disposent d'un montant à investir à long terme (au moins cinq ans);
- désirent ajouter un volet de croissance à leur portefeuille;

## Un mot sur la fiscalité

En général, vous devez payer de l'impôt sur l'argent que vous raporte un fonds. Le montant à payer varie en fonction des lois fiscales de votre lieu de résidence et selon que vous détenez ou non le fonds dans un régime enregistré, comme un régime enregistré d'épargne-retraite ou un compte d'épargne libre d'impôt.

Rappelez-vous que si vous détenez votre fonds dans un compte non enregistré, les distributions du fonds s'ajoutent à votre revenu imposable, qu'elles soient versées en argent ou réinvesties.

## Combien cela coûte-t-il ?

Les tableaux qui suivent présentent les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des titres de la Série NR du fonds. Les frais (y compris les commissions) peuvent varier d'une série et d'un fonds à l'autre. Des commissions élevées peuvent inciter les représentants à recommander un placement plutôt qu'un autre. Informez-vous sur les fonds et placements plus économiques qui pourraient vous convenir.

### 1. Frais de souscription

Il n'y a aucuns frais à payer lorsque vous achetez vos titres par l'intermédiaire de BNI.

### 2. Frais du fonds

Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant des conséquences pour vous, car ils réduisent le rendement du fonds. Au 30 juin 2020, les frais du fonds s'élevaient à 0,65 % de sa valeur, ce qui correspond à 6,50 \$ pour chaque tranche de 1 000 \$ investie.

## Combien cela coûte-t-il ? (suite)

|                                                                                                                                                                                                                                                                    | Taux annuel (en % de la valeur du fonds) |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------|
| <b>Ratio des frais de gestion (RFG)</b><br>Il s'agit du total des frais de gestion et des charges opérationnelles du fonds (incluant les frais d'administration à taux fixe). BNI a renoncé à certains frais. Dans le cas contraire, le RFG aurait été plus élevé. | 0,54 %                                   |
| <b>Ratio des frais d'opérations (RFO)</b><br>Il s'agit des frais de transactions du fonds.                                                                                                                                                                         | 0,11 %                                   |
| <b>Frais du fonds</b>                                                                                                                                                                                                                                              | <b>0,65 %</b>                            |

### Renseignements sur la commission de suivi

La commission de suivi est versée tant que vous possédez des titres du fonds. Elle couvre les services et/ou les conseils que votre représentant et sa société vous fournissent.

BNI verse la commission de suivi à la société de votre représentant. Elle la prélève sur les honoraires de service et la calcule en fonction de la valeur de votre placement. Le taux pour cette série du fonds correspond à un maximum de 0,51 % de la valeur de votre placement. Cela correspond à des frais annuels de 5,10 \$ par tranche de 1 000 \$ investie.

### 3. Autres frais

Il se pourrait que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous achetez, détenez, vendez, substituez ou convertissez des titres du fonds.

| Frais                                   | Ce que vous payez                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |        |
|-----------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|
| <b>Frais d'opérations à court terme</b> | Des frais représentant 2 % de la valeur des titres que vous rachetez ou substituez dans les 90 jours suivant leur achat pourraient être chargés par BNI. Ces frais sont versés au fonds.                                                                                                                                   |        |
| <b>Honoraires de service</b>            | Les titres de la Série NR ne sont offerts qu'aux investisseurs qui participent au service de Gestion privée de patrimoine BNI. Vous payez des honoraires de service directement à BNI selon une échelle décroissante en fonction de la valeur marchande totale de vos placements. Les taux applicables sont les suivants : |        |
|                                         | Premiers 250 000 \$                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | 1,50 % |
|                                         | 250 000 \$ suivants                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | 0,85 % |
|                                         | En excédent de 500 000 \$                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | 0,75 % |
| <b>Autres frais</b>                     | Frais de fermeture d'un compte enregistré seulement dans le cas où le compte de placement enregistré est ouvert auprès de BNI.                                                                                                                                                                                             | 100 \$ |

## Et si je change d'idée ?

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et certains territoires, vous avez le droit :

- de résoudre un contrat de souscription de titres d'un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du fonds; ou
- d'annuler votre souscription dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou de poursuivre en dommages-intérêts si le prospectus simplifié, la notice annuelle, l'aperçu du fonds ou les états financiers contiennent de l'information fautive ou trompeuse. Vous devez agir dans les délais prescrits par la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire, ou consultez un avocat.

## Renseignements

Pour obtenir un exemplaire du prospectus simplifié et d'autres documents d'information du fonds, communiquez avec votre représentant ou avec BNI. Ces documents et l'aperçu du fonds constituent les documents légaux du fonds.

Banque Nationale Investissements inc. Téléphone : 514 871-2082  
 1155, rue Metcalfe, 5<sup>e</sup> étage Sans frais : 1 888 270-3941  
 Montréal (Québec) Courriel électronique :  
 H3B 4S9 investissements@bnc.ca  
[www.bninvestissements.ca](http://www.bninvestissements.ca)

Pour en apprendre davantage sur les placements dans les fonds, consultez la brochure intitulée **Comprendre les organismes de placement collectif**, accessible sur le site web des Autorités canadiennes en valeurs mobilières à l'adresse

[www.autorites-valeurs-mobilieres.ca](http://www.autorites-valeurs-mobilieres.ca).